Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260331-D_2026_03_31_01-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 31 mars 2026

Le mardi trente-et-un mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Maxime LE HE, Laurent ROUSSEAU, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés : Néant

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

Mme Chrystelle PERU a été désignée secrétaire de séance.

1 - ASSEMBLEES : Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars

Madame Le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 21 mars à l'assemblée.

Madame le Maire demande qui veut assurer le secrétariat de la séance.

Madame Chrystelle PERU se propose pour assurer le secrétariat.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15,

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal

De DESIGNER Mme Chrystelle PERU pour exercer les fonctions de secrétaire de séance,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 21 mars, joint à la présente délibération.

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260331-D_2026_03_31_01-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Mme Maryannick LE DEVEHAT	Mme Chrystelle PERU

MAIRIE de St SERVANT-sur-OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE